

Au *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 1910, 5 et 6, figure un mémoire sur les emprunts sous l'ancienne monarchie. Beaucoup de rentes étaient constituées sur la ville de Paris qui se faisait couvrir par l'Etat.

La *Revue Mabillon*, février 1911, raconte l'histoire d'un procureur général de l'abbaye de Cluny, envoyé à Rome à propos de la bulle *Unigenitus*. Il y tombe malade et y meurt. Cette même Revue fait le plus grand éloge de la publication de M. le baron de Bonnault : « Compiègne pendant la Ligue ». A noter également le catalogue qu'elle donne des richesses renfermées jadis dans les bibliothèques de l'ordre de Cluny.

Dans le *Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville*, 1911, 1, M. de Lignières traite des graveurs abbevillois.

Au *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1910, 4, on lit avec intérêt une conférence de M. de Brandicourt, sur les lutrins en Picardie. Ceux qu'a décrits M. le chanoine Pihan y sont mentionnés.

Les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon* publient une notice sur une association de charité au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le *Congrès archéologique d'Avignon en 1909* se fait remarquer par ses nombreuses illustrations.

*Bulletin des Fouilles archéologiques*, t. III.

*Bulletin d'Archéologie Lorraine*, mars 1911.

*Annales du Gâtinais*, 1910, 3 et 4.

*Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, 1910, 4.

*Académie Delphinale*, table 1886-1906.

M. Hutin offre à la Société historique une carte de la forêt de Laigue, pour laquelle il lui est voté des remerciements.

Pour compléter son histoire du Plessis-Brion, M. le comte Jean de Bréda nous en présente toute la statistique.

Après avoir fait partie de la paroisse de Saint-Léger-aux-Bois, diocèse de Noyon, puis

diocèse de Soissons, le Plessis-Brion fut érigé en cure en 1233. Toutefois, au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, il n'était plus desservi que par un vicaire. Le 13 mai 1660, l'évêque de Soissons lui rendit son titre de cure.

La première église paroissiale, dédiée à saint Sulpice, archevêque de Bourges, était située dans la Garenne de la chapelle. Mais déjà au xv<sup>e</sup> siècle existait, sous le vocable de la Sainte Vierge, une seconde église qui devint église paroissiale quand la première fut brûlée avec le village. Le culte de saint Sulpice n'en resta pas moins en grande vénération et la chapelle érigée en son honneur sur l'emplacement de l'ancienne église est aujourd'hui encore très fréquentée.

Au Plessis-Brion passait l'ancienne voie qui mettait en communication Noyon, Thourotte, Choisy et Compiègne, traversant l'Oise sur un pont en face de l'église de Thourotte, au lieu dit La Barre. Une autre voie conduisait de Thourotte à Offémont et quittait la première au village même du Plessis-Brion.

Le pont de la Barre, détruit au xvii<sup>e</sup> siècle, fut remplacé d'abord par un bac, puis par le pont suspendu actuel.

Le Plessis-Brion ressortissait anciennement à la prévôté de la châtellenie de Thourotte. Un édit d'août 1748 le rattacha à Compiègne, en mettant au siège de la châtellenie de Compiègne toutes les prévôtés qui en relevaient. Il dépendait de la généralité, élection et subdivision de Soissons, de la maîtrise de Laigue et du grenier à sel de Compiègne. Sa population, qui était de 300 habitants en 1720, est aujourd'hui de 430.

Il s'y trouvait déjà une école en 1714.

Sa première organisation municipale date de l'édit de 1787 qui institua dans tous les villages une assemblée composée du seigneur du lieu, du curé, d'un syndic et d'autres membres qui furent au nombre de trois au Ples-

sis-Brion. Cette organisation dura jusqu'au 18 décembre 1789.

Les jetons des notaires de l'arrondissement de Compiègne, sur lesquels M. Plessier nous donne des renseignements très précis, se rapportent à trois types :

Le premier type, 1820-1824, est à *l'effigie du chancelier d'Aguesseau*, avec la légende : JUSTITIE VITAM IMPENDERE, et au-dessous : H. F. D'AGUESSEAU.

Revers en quatre lignes :

NOTAIRES  
DE L'ARROND<sup>t</sup>  
DE  
COMPIÈGNE.

Le tout dans une couronne de lauriers.

Le second, 1824-1829, porte au droit *les armes royales ou de France* et sur la gauche, vers la tranche, le nom du graveur : BARRE.

Au revers, se voient les *Tables de la Loi appuyées contre une balance à fléau fleurdelisé et entourées de deux branches de lauriers liées en bas d'un ruban*.

En exergue, se lit la légende habituelle :

QUODEUMQUE NOTAMUS LEX ;

Et, au-dessous, sur trois lignes :

NOTAIRES DE L'ARROND<sup>t</sup>  
DE COMPIÈGNE  
1827.

Enfin, dans le troisième type, encore en usage, les emblèmes des Bourbons ont disparu et le Coq gaulois a été substitué aux Lys.

Ce jeton offre donc au droit :

*Le Coq gaulois de profil à gauche, la patte levée, au centre de deux branches de chêne, nouées en bas d'un ruban.*